

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 09.10.2026

Visible par le public jusqu'au: 09.10.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000024303

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonale Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire - Remplacement d'une conduite d'eau potable, Vérossaz

Titre du projet de construction

Remplacement d'une conduite d'eau potable

Numéro pour consultation eConstruction

800a7a26

Requérant(e)

Commune de Vérossaz

Auteur(e) de plans

David Trachsel

Auteur(e) de plans - Entreprise

ARC Génie Civil SA

Parcelle

Parcelle 3004, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Parcelle

Parcelle 664, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Parcelle

Parcelle 720, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Parcelle

Parcelle 2690, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Parcelle

Parcelle 2693, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Parcelle

Parcelle 762, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Parcelle

Parcelle 3106, No Folio 6, Lieu-dit Vers les Gex, La Doey

Coordonnées

2'564'747 1'117'907

Propriétaire

Commune de Vérossaz

Propriétaire

woodea sa

Propriétaire

Ingeborg Blum

Propriétaire

Etat du Valais

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone vieux village, Zone d'habitation

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 09.11.2026